



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Comité Technique Ministériel du 1^{er} décembre 2020

(en visioconférence)

COMPTE-RENDU

Délégation CGT : Isabelle ROBERT, Ivan CANDE, Gaëtan SILÉNE, Pierre GATIGNON, Marie-José LELIARD, Philippe GARCIA.

Experts : Laurent Broudisou (DRIEE) ; Sébastien HESSE (DREAL Grand-Est) ; Thierry PIALLA (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) ; Cécile DELIOT (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) ; Salomé MARTINI (DREAL Centre) ; Laurence RÉTHORÉ (DREAL Normandie) ; Sandrine LE GRAS (DREAL Nouvelle-Aquitaine) ; Nina LATHUILLE (DREAL PACA).

Cette séance faisait suite à celle du 19 novembre suspendue pour raisons techniques. Pour mémoire, seul le point n°1 avait pu être vu. ([c.f. notre compte-rendu](#)).

Il restait donc trois points de l'ordre du jour à traiter dans une matinée :

POINT N°2 - Point d'informations :

sur les réorganisations au sein des DREAL (services en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement, services en charge de la prévision des crues, services en charge des risques technologiques)

+ Points d'information complémentaires inscrits à la demande des OS :

- 1/ La liste des réorganisations envisagées pour les services en charge des fonctions supports
- 2/ La liste des déclinaisons envisagées dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, en particulier en matière de transfert potentiels de certaines missions des DREAL au niveau départemental ou interdépartemental (en unité départementale ou DDT), de transferts potentiels de fonctions supports en SGC, de reconfiguration de nos services régionaux en Corse et Ile de France
- 3/ L'avenir des laboratoires d'hydrobiologie
- 4/ L'avenir des services de maîtrise d'ouvrage routière
- 5/ Les impacts potentiels du projet de loi 3D sur les missions des DREAL

POINT N°3 - pour avis :

Projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration au sein des DREAL et des DRIEA et DRIEE ouvrant droit à des mesures d'accompagnement.

POINT N°4 - pour avis :

Report au 1^{er} janvier 2022 du transfert de gestion à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) des corps d'Agents Techniques et Techniciens de l'Environnement.

Alors que la CGT, avec d'autres Organisations Syndicales (OS), souhaitait que l'ensemble de leurs experts DREAL de différents services puissent témoigner de la situation vécue par les personnels et échanger avec la Secrétaire Générale (SG), celle-ci a coupé court aux échanges pour traiter les points restant (n° 3 et n° 4) avant midi. Elle a renvoyé la suite du sujet sur les DREAL à la date du 17 décembre qui était disponible dans son agenda.

Un autre CTM était convoqué le jour-même à 14 h 30, qui ne comportait que des points « pour information ». Mais en dépit de toute logique la SG a refusé de reporter ce CTM au 17 décembre, ce qui aurait permis de prolonger la séance l'après-midi.

A la demande de la CGT, de FO et de la FSU sur le suivi réservé à la [motion adoptée par le CTM le 19 novembre](#), la SG répond qu'elle a été transmise au cabinet ministériel. Sur la non réponse à leur demande d'audience auprès des ministres, la SG a une nouvelle fois renvoyé au chantier sur la revue des missions pour une vision du pôle ministériel à 5 ans ... Mais c'est aujourd'hui que les personnels n'en peuvent plus et sur lesquels les baisses d'effectifs et de moyens voulus par les gouvernements successifs pèsent.

La CGT a une nouvelle fois alerté sur les risques psycho-sociaux et fait savoir qu'elle savait ce que voulait dire une énième « revue des missions » sans gage d'obtenir des arbitrages gouvernementaux favorables. C'est une nouvelle fois gérer la pénurie et prendre le risque d'aménager la fin de vie de nos ministères techniques et d'expertise, ce que nous n'acceptons pas !

Accidents dans les DIR :

En début de séance, la CGT interpelle la SG sur la dizaine d'accidents survenus dans les DIR en une semaine. Elle répond qu'elle est au courant car cette question a été évoquée lors du dernier CHSCT ministériel et qu'elle va prendre contact avec la DGITM pour en savoir plus.

Commentaires CGT

Officiellement le dossier RRN 20/30 serait en suspens mais des discussions ont bien lieu entre chefs de services et collectivités territoriales pour récupérer la gestion de parties de réseau sans grand succès a priori. Mais le transfert vers les sociétés d'autoroutes privées pourrait être bien lucratif pour certains... De nouvelles baisses d'effectifs (- 230 ETP) sont annoncées dans les DIR menaçant encore plus le maintien des missions, le niveau de service et augmentant les risques d'accidents pour les agents.

EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

(suite de la séance du 19 novembre)

Point n°2

(pour info)

Réorganisation des services DREAL

L'administration avait effectué une présentation sur les sujets suivants le 19 novembre :

Urbanisme, aménagement et logement

Sur demande de la ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, les DREAL vont subir une nouvelle baisse d'effectifs du programme 135 (UTAH) afin de préserver ceux de l'échelon départemental. Elles sont donc amenées à subir de nouvelles réorganisations en suivant notamment le principe de différenciation suite à la publication du [décret du 8 avril 2020](#) donnant en la matière pouvoir aux préfets. Ces restructurations préconisant des déconcentrations de missions des DREAL vers les DDT-M s'inscrivent dans l'évolution de l'Organisation Territoriale de l'Etat (OTE). Parallèlement, des réflexions sont menées par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) pour mieux articuler les niveaux régional et départemental et prendre en compte la taille critique des services. L'Ile-de-France fera l'objet d'un programme spécifique.

Prévention des crues

La prévention des crues et de l'hydrométrie relève du réseau VIGICRUES, constitué du Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), service à compétences nationale de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et 19 Services de Prévision des Crues (SPC) et 20 Unités d'Hydrométrie (UH) en DREAL. Une réflexion est menée depuis avril 2019 pour réorganiser territorialement ces services avec pour enjeu de renforcer leur robustesse, répondre aux besoins d'expertise avec une spécialisation des compétences sans mentionner d'objectif de réduction d'emploi.

Les propositions d'évolution retenues pour les Services de Prévision des crues (SPC) :

- fusion de l'unité de prévision des crues Oise-Aisne (Compiègne) et du pôle prévision des crues et hydrométrie Artois-Picardie (Lille) avec un rattachement à la DREAL Hauts-de-France et une implantation unique à terme à Lille ; avec transfert de 6 postes ;
- fusion du pôle hydrométrie et prévision des crues Allier (Clermont-Ferrand) et du Service hydro-métrie, prévision des étiages, des crues et des inondations Loire-Cher-Indre (Orléans) avec un rattachement à la DREAL Centre. L'implantation de la prévision des crues sur deux sites (Orléans et Clermont-Ferrand) a été retenue ;
- prise en charge du bassin du Lay, situé en Vendée, jusqu'à présent suivi par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, par le SPC « Maine-Loire aval » rattaché à la DREAL Pays de la Loire.

De manière plus générale, est également prévu :

- un pilotage fonctionnel par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur du SPC Méditerranée Est, hébergé et opéré par Météo-France ;
- un regroupement des équipes du département hydrométrie et prévision des crues « Vienne Charente Atlantique », de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, actuellement implantées sur deux sites, La Rochelle et Poitiers, sur un site unique à Poitiers avec un transfert de 9 postes ;
- une collaboration contractualisée entre le SPC « Seine moyenne-Yonne-Loing » de la DRIEE et le SPC « Seine amont-Marne amont » de la DREAL Grand Est, dans un contexte de continuité hydraulique en amont de Paris ;
- un positionnement en tant que référent national du SPC « Alpes du Nord » de la DREAL Auvergne-Rhône- Alpes sur la thématique neige et crues en montagne.

Risques technologiques

L'administration rappelle l'augmentation de 30 postes d'inspecteurs des installations classées pour 2021 et son objectif d'augmenter de 50 % les contrôles annuels bruts par ETP. Du fait des tailles critiques de certaines unités départementales, celles-ci feront l'objet de regroupements en unités bi-départementales ou tri-départementales. D'ores et déjà une quarantaine de départements fonctionnent selon ces modalités. Une quinzaine de départements pourraient s'y ajouter dans le cadre de cette opération qui ne doit pas conduire à fermer des implantations ni à demander aux agents de déménager mais à spécialiser les postes.

Les points d'informations complémentaires demandés par certaines OS et inscrits à l'ordre du jour n'ont pas pu faire l'objet de présentation, faute de temps (voir page 1).

Ci-après quelques-unes des interventions de nos collègues affectés en DREAL :

Intervention de notre expert (DREAL Grand-Est) :

La méthode de dialogue social employée par l'administration, que ce soit en CT DREAL ou en CTM, est toujours la même : c'est un semblant de concertation, avec des dialogues biaisés, les décisions sont déjà prises. Les représentants du personnel en ont marre d'être « roulés dans la farine » et d'être pris pour des idiots.



La revue des missions est dans cette même veine, les décisions sont déjà prises - c.f. [lettre de la ministre de la Cohésion des territoires](#) adressée aux préfets de région le 15/11/2019 sur les effectifs 2020 - Bop 135 (UTAH, Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat).

La décision politique est prise : tout au ministère de l'Intérieur !

La revue des missions va ainsi se retourner contre nous pour finir le dégraissage du MTE, car la politique d'austérité va se poursuivre ...

La revue des missions, ce n'est pas la solution.

La question aujourd'hui sur la table c'est le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Avec les DREAL, DRIRE-DIREN-DRE fusionnées pour avoir une vraie vision du développement durable, on commençait à avoir un bon outil transversal. **Pourquoi le détruire aujourd'hui ?**

L'État français sera-t-il outillé demain pour répondre à ses engagements internationaux, avec un ministère de l'écologie, et des directions régionales, réduites à des agences de com' ?

Par exemple la prévention des risques industriels : nous vous alertons sur la surcharge de travail des inspecteurs des installations classées, situation qui n'est plus tenable, malgré le renfort de 30 ETP pour toute la France qui ne représente qu'un 1 inspecteur en plus pour 3 départements !

Les agents des Services Régionaux des Risques et des UD des DREAL sont en réelle souffrance. A tel point que dans un département de la région Grand-Est, aujourd'hui, où l'inspection tourne à vide ... Dans tous les départements, les DREAL n'ont plus les moyens d'approfondir les inspections, de faire toutes les missions nécessaires à une prévention des risques industriels efficace !



Intervention de notre experte (DREAL Normandie) :

On constate, aujourd'hui comme le 19 novembre que votre seule volonté et de cocher la case dialogue social et d'aller jusqu'au bout pour faire passer votre projet d'arrêté de restructuration. Les seuls points à l'ordre du jour amènent soit à des transferts d'ETP soit des réorganisations qui finiront comme d'habitude par un abandon des missions (par suppression d'effectifs, ce qui est une méthode bien connue) souvent au profit du secteur privé.

Les seuls points à l'ordre du jour amènent soit à des transferts d'ETP soit des réorganisations qui finiront comme d'habitude par un abandon des missions (par suppression d'effectifs, ce qui est une méthode bien connue) souvent au profit du secteur privé.

Aujourd'hui le seul constat que nous sommes malheureusement obligés de faire c'est que quoi que vous en disiez, **nous assistons à la casse et à la disparition programmée des DREAL après avoir abandonné les DDI au Ministère de l'Intérieur.** Nous évoquons la souffrance des agents des DREAL qui est très forte mais nous devons



également évoquer la souffrance de nos collègues des DDT-M, qui sont vos agents, nos collègues et se sentent totalement abandonnés.

Ce n'est pas cette politique là, ni une quelconque revue des missions qui redonneront de l'espoir aux agents et nous avons bien peur que ce CTM ne doivent encore faire des minutes de silence dans un avenir proche, car les collègues étant en situation tellement difficile que certains en arriveront à des extrémités terribles.

Nous ne comprenons pas cette précipitation !

Localement, je suis affecté en DREAL Normandie, nous n'avons eu de cesse de dénoncer la fusion des UD qui de fait donne la main aux préfets de département sans que les agents y trouvent un intérêt quelconque.

Quant à la réorganisation des services de prévisions des crues, depuis 2016 début de fusion des DREAL, on nous dit qu'il n'y a aucune réforme en cours ! Résultat on sort une réorganisation du chapeau.

Dans les instances (CT, CHSCT) nous n'avons eu aucune information sur des réorganisations. Au contraire, les agents sont tombés des nues en sachant qu'il y avait un projet d'arrêté de réorganisation globale présenté à ce CTM.

Quant à votre revue des missions qui est un projet à 5 ans mais dans 5 ans où seront les DREAL, existeront-elles encore ??

Intervention de notre experte (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) :

L'annonce de près de plus de 25 postes à supprimer à la DREAL AuRA, consécutive à la décision de la ministre sur la baisse des effectifs du BOP 135, est venue s'ajouter à la suppression annoncée de 150 ETP à la DREAL AuRA deux mois plus tôt, dans le cadre de la démarche Adéquation Missions Moyens engagée par la Direction. Ces démarches ont provoqué la colère et les inquiétudes des agents. Depuis la création des DREAL en 2009, elles enchainent les réorganisations tous les 3 ans environ. La DREAL AuRA dans son périmètre actuel a déjà lourdement pâti de la fusion des régions et de la diminution continue des effectifs du ministère.

Juste avant la crise, fin d'année 2019 et début 2020, les agents se sont largement mobilisés pour dénoncer les menaces de destruction qui pèsent sur la DREAL et la remise en cause de la capacité du service à porter les politiques publiques de l'écologie qui lui sont confiées. Soutenus par l'intersyndicale de la DREAL AuRA, ils ont dénoncé ces menaces en menant de nombreuses actions : AG des personnels, courriers aux ministres, aux élu-e-s et aux partenaires locaux, envahissements de CT, motions, communiqués de presse, etc. 25 % des agents de la DREAL AuRA se sont déclarés grévistes le 5 décembre 2019. **Lors des vœux 2020 de la DREAL Auvergne-**



Rhône-Alpes, face aux manque de moyens et aux suppressions de postes annoncés, près de 450 agents sur environ 580 présents ont symboliquement enterré le climat aux pieds de leur direction : procession derrière un cercueil, dépôt de fleurs devant la tribune, lecture de la lettre ouverte intersyndicale adressée au Premier ministre, intervention de plusieurs agents ...

Malgré leur mobilisation très importante, les agents ne peuvent que constater que les réformes se poursuivent. Ainsi, l'annonce du transfert des laboratoires d'hydrobiologie à l'OFB en a rajouté aux tensions, d'autant que cette décision intervient après la mise en place par le ministère d'un groupe de travail qui a conclu au maintien nécessaire des laboratoires au sein des DREAL. La démarche interne missions/moyens que le nouveau directeur avait dit abandonner, ne le sera finalement pas. Elle sera relancée à l'issue du nouveau projet de service annoncé. Les agents ont été échaudés après les successives constructions et déconstructions de ce qui avait été mis en place. Oui, cette situation peut s'avérer très dangereuse, car la colère gronde. Parler à mots couverts de "RPS", c'est négliger le pire, c'est-à-dire les risques de suicides.

Madame la SG, vous ne semblez pas vous rendre compte du niveau actuel de souffrance, lié au sentiment de gâchis de compétences et du travail de construction jusque-là réalisé. **Vous ne vous rendez pas compte non plus de l'état d'exaspération des agents, et de leur capacité à manifester leur refus de cette politique de destruction de leur service.**

Nous considérons également que le rôle d'animation et de coordination des DREAL est essentiel. Cette réorganisation va priver les DDT-M de l'appui que nous leur apportons aujourd'hui et qu'elles ne manquent pas de solliciter. Les directeurs ont travaillé entre eux pour faire en sorte que l'abandon de ces missions par les DREAL puisse se passer sans trop de casse. Nous pensons qu'il n'est pas certain que les DDT, qui ont elles-mêmes été malmenées ces dernières années, aient la capacité de prendre à leur charge le rôle jusque-là assuré par les DREAL.

Les prises de paroles des experts désignés par les OS sont le reflet de la souffrance vécue par les personnels qui ont déjà subi plusieurs réorganisations sans que leurs efforts d'adaptation et d'engagement pour maintenir les missions de service public sous contrainte budgétaire ne soient reconnus. Pire, aujourd'hui ils ont le sentiment que tout ce qu'ils ont fait va être gâché et que les DREAL vont être réduites à l'impuissance.

Le sentiment de trahison et de perte de sens mène au ras le bol et parfois au burn-out.

Comment expliquer que les économies budgétaires faites sur le dos des services vont aboutir à payer des pénalités bien plus lourdes en termes de non-respect de normes environnementales ?

De plus, le dégraissage des DREAL ne profite pas forcément aux DDT-M qui n'ont de toute façon pas les moyens de récupérer certaines missions d'où le grand risque de les voir disparaître...

Les collègues ont également dénoncé le contournement des instances représentatives des personnels, des méthodes de gestion descendantes et opaques dans un contexte de mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion. Des pressions sont exercées sur les personnels dans le cadre des prépositionnements augmentant leur détresse.

Ce nouvel « assaut » contre les DREAL, décrédibilise la parole de l'administration et ne permet pas aux agents d'entendre parler de « revue des missions ». Elles et ils ne veulent pas se faire « berner » une fois de plus !

Les réponses de la secrétaire générale :

Elle a bien conscience des inquiétudes et admet que les réductions d'effectifs sont forfaitisées et dogmatiques. C'est pourquoi elle pense que la revue des missions est une solution pour à la fois faire descendre la pression sur les personnels, leur donner une visibilité et se donner une chance d'obtenir la fin des suppressions d'effectifs au prochain exercice budgétaire. Si tel n'était pas le cas, la situation risquerait d'être pire. Mais elle ajoute qu'elle ne maîtrise pas les arbitrages gouvernementaux ! Concernant les risques psychosociaux, elle renvoie aux travaux du CHSCT ministériel et entend initier une étude d'impact RH dans le cadre de la revue des missions.

Sur les laboratoires d'hydrobiologie, elle indique que des réflexions sont en cours. Elle affirme qu'il y aura des discussions avec les organisations syndicales avant toute décision de la ministre.

Commentaires CGT

Le ressentiment, le désarroi et la colère...

Les solutions apportées par la secrétaire générales ne sont pas satisfaisantes. Il n'y a pas de solution à court terme si ce n'est les mesures habituelles « d'accompagnement ». Les services et les personnels vont devoir de nouveau affronter les situations critiques. Et les solutions à long terme ne sont que chimères ! Depuis des années, la CGT n'a cessé d'alerter sur les risques liés aux suppressions de moyens et aux réformes régressives successives. Les DREAL sont affaiblies depuis près de 7 ans par les baisses d'effectifs qui se poursuivent au Ministère. Elles sont affaiblies par le « détricotage » de la réglementation environnementale, la loi de « Transformation » de la Fonction Publique, le décret du 8 avril 2020 donnant au préfet pouvoir de dérogation aux normes environnementales et par le projet de loi ASAP, « Accélération et Simplification de l'Action Publique », permettant notamment la prolongation de l'utilisation des néonicotinoïdes.

La CGT revendique le rôle majeur que doivent jouer les DREAL dans la transformation, et le renforcement du pôle ministériel en charge de la Transition Écologique, de la Cohésion des Territoires et de la Mer à tous les niveaux, notamment pour :

- préserver les écosystèmes et les paysages, prévenir efficacement les pollutions et risques accidentels industriels, les catastrophes climatiques, lutter efficacement contre l'artificialisation des sols
- planifier la transformation des productions, avec la création de nouvelles filières écologiquement irréprochables et génératrices d'emplois, développer la recherche publique, des programmes éducatifs environnementaux, la formation pour les salariés en reconversion...
- mettre en place une mobilité sobre et décarbonée, développer un plan massif d'économies d'énergies et d'isolation des bâtiments avec des matériaux bio-sourcés.

Point n°3

(pour avis)

Projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et des directions régionales et interdépartementales d'Ile de France des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines.

Ce projet d'arrêté définit le périmètre des restructurations :

- réorganisation des services en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement ;
- réorganisation des services en charge de la prévision des crues et de l'hydrométrie;
- réorganisation des services en charge des risques technologiques, de la réception et du contrôle des véhicules ;
- réorganisation des services en charge des fonctions supports ;
- toute autre réorganisation, notamment celles s'inscrivant dans le cadre de la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et l'instruction du Premier ministre en date du 19 novembre 2019 relative à son application dans les services d'Ile-de-France.

NOTA BENE : la SG précise que seules les opérations listées dans l'annexe sont concernées par le présent projet d'arrêté. S'il y avait d'autres réformes, elles feraient l'objet d'un nouvel arrêté de restructuration. Le DRH indique aussi que la DRIEA va disposer d'un arrêté spécifique qui sera examiné par les instances de la DRIEA et de la DRIEE.

Il liste également les services concernés et ouvre le droit au bénéfice pour les agents des dispositifs indemnitaires et d'accompagnement en ressources humaines.

La CGT a demandé à ce que les agents soient informés explicitement des modalités de recours pour faire valoir leurs droits, s'ils estiment que leur situation devrait relever de l'arrêté alors que leur service n'est pas listé.

La SG a indiqué que ce sera fait et demandé de porter à sa connaissance toute situation afin de l'étudier avec le service concerné, ajoutant que les agents avaient bien sûr le droit de faire un recours.

L'administration a refusé de prendre en compte des amendements visant à prolonger la couverture de l'arrêté de mai à décembre 2023 et d'introduire une souplesse quant au périmètre des services qui pourraient être concernés. Bien que ces amendements aient recueilli l'avis favorable unanime des organisations syndicales, la SG préfère modifier l'arrêté en conséquence au coup par coup ...

Dans ces conditions, aucune organisation syndicale n'a voté « pour » :

VOTE : 0 pour ; 2 abstentions (FO-FSU) ; 3 contre (CGT-FO-CFDT)

Commentaires CGT

Habituellement la CGT s'abstient sur les projets d'arrêtés d'accompagnement des restructurations pour afficher son souhait de permettre aux agents d'en bénéficier même si elle est opposée à la réorganisation concernée. Mais devant la raideur de la SG refusant toute prise en compte des propositions des OS dans l'intérêt des agents, la CGT a voté contre le texte sachant que l'administration passera outre.

Point n°4

(pour avis)

Projet de décret modifiant le décret n°2020-620 du 22 mai 2020 relatif aux agents techniques et aux techniciens de l'environnement

L'objet de ce projet d'arrêté est de reporter au 1er janvier 2022, le transfert de gestion des corps d'agent technique (ATE) et de technicien (TE) de l'environnement vers l'Office Français de la Biodiversité (OFB) initialement prévu au 1^{er} janvier 2021. Ce report est justifié par les retards pris du fait de la crise sanitaire.

Commentaires CGT

La CGT avait voté contre le décret initial notamment car le transfert de gestion des corps des ATE/TE de la DRH vers l'OFB était le signe d'une volonté de fragilisation et de fragmentation du ministère sans moyens supplémentaires pour l'OFB. La CGT a réitéré son opposition à ce texte en

déposant un amendement visant à abroger le décret et non à simplement reporter la date de transfert. Il a bien évidemment été refusé par l'administration. La CGT a donc voté contre le texte. De plus la cause du report qui serait uniquement lié à la crise sanitaire ne nous convainc pas. Nous estimons plutôt que l'OFB, lui aussi en réorganisation récurrente et en manque d'effectifs est en réelle difficulté structurelle pour récupérer cette gestion.

La secrétaire générale a maintenu son refus de prolonger le CTM l'après-midi pour permettre à la totalité des experts des DREAL de s'exprimer et d'échanger sur les conséquences des réorganisations. La séance se poursuivra donc le 17 décembre... La CGT a refusé de siéger au second CTM qui devait se tenir l'après-midi même. Il est reporté également au 17 décembre.

► **Poursuite de la séance le 17 décembre à 10 h 00 :**

- Point n°2 : réorganisations au sein des DREAL : intervention des collègues en DREAL (suite)

► **Second CTM reporté le 17 décembre à 14 h 30 :**

- Point n°1 : Mise en place de l'ANCT (pour information)

- Point n°2 : Mutualisation des agences de l'eau (pour information)

- Point n°3 : Création des SG communs dans les départements et régions d'Outre-mer (pour information)

- Point n°4 : Recours au vote électronique pour les élections professionnelles 2022 (pour information)

